



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 08 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 04 mars 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **I. La section de fonctionnement**

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 4 373 793,11 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 50,06 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 4 373 793,11 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2023	Réalisé	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 928 735,98	1 881 966,43	1 692 788,09
012	Charges de personnel	2 144 140,00	2 086 323,70	2 189 644,00
014	Atténuation de produits	30 000,00	26 637,00	23 405,00
65	Autres charges gestion courante (subventions - indemnités élus)	283 535,00	269 914,43	251 929,87
66	Intérêts d'emprunts + ICNE	19 900,00	17 572,59	18 400,00
67	Charges exceptionnelles	47 348,00	45 888,93	650,00
022	Dépenses imprévues	47 891,00		0,00
	<b>SOUS TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 501 549,98</b>	<b>4 328 303,08</b>	<b>4 176 816,96</b>
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	124 300,00	128 798,27	131 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	17 000,00	0,00	17 000,00
	<b>SOUS TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 642 849,98</b>	<b>4 457 101,35</b>	<b>4 324 816,96</b>
023	Virement à la section d'investis.	61 071,83		48 976,15
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 703 921,81</b>	<b>4 457 101,35</b>	<b>4 373 793,11</b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2023	Réalisé	BP 2024
70	Produits Serv. Ventes Directes	365 520,00	375 935,89	361 863,27
73	Contributions directes	2 871 158,00	2 787 687,26	2 832 350,00
74	Dotations, subventions	714 557,00	839 615,24	737 000,00
75	Autres produits de gestion courante	12 400,00	20 907,13	22 136,02
76	Produits financiers (intérêts parts sociales)	0,00	1,20	
77	Produits exceptionnels	6 300,00	23 231,43	1 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
013	Atténuation de charges	69 850,00	52 857,90	69 500,00
	<b>SOUS-TOTAL RECETTES</b>	<b>4 039 785,00</b>	<b>4 100 236,05</b>	<b>4 023 849,29</b>
042	Opérations d'ordre entre section travaux en régie	25 000,00	14 192,75	0,00
	<b>SOUS-TOTAL RECETTES</b>	<b>4 064 785,00</b>	<b>4 114 428,80</b>	<b>4 023 849,29</b>
002	Excédent antérieur reporté	692 616,37	692 616,37	349 943,82
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 757 401,37</b>	<b>4 807 045,17</b>	<b>4 373 793,11</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 concernant les ménages :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.62 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.99 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11.15 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 054 998 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à 390 000 €.

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement :

	OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	BP 2023 + RAR 2022	Réalisé	RAR 2023	BP 2024
	OPERATION 13 HOTEL DE VILLE	26 199,60	10 584,41	3 696,04	20 800,00
	OPERATION 14 ECOLES	139 630,80	10 356,66	3 650,02	127 428,00
	OPERATION 15 BATIMENTS DIVERS	77 160,93	39 479,87	18 646,27	9 700,00
	OPERATION 16 EQUIPEMENTS SPORTIFS	167 680,34	114 274,69	2 460,96	149 500,00
	OPERATION 17 ESPACES VERTS	8 529,16	8 095,57		5 000,00
	OPERATION 18 AIRES DE JEUX	23 232,40	20 844,90		2 000,00
	OPERATION 19 CIMETIERES	366,00		366,00	50 000,00
	OPERATION 20 FORET				
	OPERATION 21 AMENAGEMENT VOIRIE	12 497,60	2 654,40	3 336,00	24 100,00
	OPERATION 22 CANTINE				
	OPERATION 23 CLSH	6 000,00	3 280,80		43 600,00
	OPERATION 24 VERGER				
	OPERATION 25 RESIDENCES VERTES	9 193,52	9 193,52		
	OPERATION 26 MAISON DES JEUNES	6 482,78	4 405,91		
	OPERATION 27 GOLF HABITAT				
	OPERATION 28 CENTRE SOCIOCULTUREL	14 532,74	7 011,16	5 601,60	2 500,00
	OPERATION 30 FERME BELIN	50 000,00			20 000,00
	<b>TOTAL OPÉRATIONS</b>	<b>541 505,87</b>	<b>230 181,89</b>	<b>37 756,89</b>	<b>454 628,00</b>
Chapitres	Libellés	BP 2023 + RAR 2022	Réalisé	RAR 2023	BP 2024
20	Frais d'études				
	<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	Matériel-Mobilier-Terrain	17 892,06	10 937,96	963,00	4 050,00
	<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>17 892,06</b>	<b>10 937,96</b>	<b>963,00</b>	<b>4 050,00</b>
23	Travaux divers				
	<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>				
26	Titres de participation	15,50	15,50		
	<b>TOTAL CHAPITRE 26</b>	<b>15,50</b>	<b>15,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>OPÉRATIONS FINANCIERES</b>				
001	Déficit d'investissement	474 934,40	474 934,40		
16	Remboursement du capital de la dette	201 463,00	201 411,38		192 824,00
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre entre sections travaux en régie	25 000,00	14 192,75		
041	Opérations d'immobilisation				
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 260 810,83</b>	<b>931 673,88</b>	<b>38 719,89</b>	<b>651 502,00</b>
				<b>690 221,89</b>	

Recettes d'investissement :

**VUE D'ENSEMBLE RECETTES INVESTISSEMENT**

Chapitres	Libellés	BP 2023 + RAR 2022	Réalisé	RAR 2023	BP 2024
	<b>EQUIPEMENT</b>				
13	Subventions d'investissement	873 439,00	778 319,83	212 336,00	84 000,00
	<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>				
10	FCTVA + taxe d'aménagement	200 000,00	203 265,52		35 200,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
16	Emprunts nouveaux				
040	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	124 300,00	128 798,27		131 000,00
021	Virement Section Fonct.	61 071,83			48 976,15
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	2 000,00			
23	Immobilisations en cours				
041	Opérations d'immobilisation				
	<b>SOUS-TOTAL RECETTES</b>	<b>1 260 810,83</b>	<b>1 110 383,62</b>	<b>212 336,00</b>	<b>299 176,15</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investis.reporté				178 709,74
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 260 810,83</b>	<b>1 110 383,62</b>	<b>212 336,00</b>	<b>477 885,89</b>

690 221,89

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants

Hôtel de Ville	Renouvellement matériel informatique
Ecoles	Matériel d'éveil
	Etudes cours d'écoles
Bâtiments divers	Outillage atelier
	Aménagement extérieur RPE
Equipements sportifs	Vestiaire de foot
	Courts de tennis
Espaces verts	Matériel divers
	Plantation
Aires de jeux	Remplacements buts
Cimetière	Construction d'allées
Aménagements voirie	Panneaux événements
	Panneaux de rues
	Sujets de Noël
CLSH	Armoire froide
	Système de climatisation/chauffage
Centre socioculturel	Mise en sécurité de la plaque de cuisson
Ferme Belin	Etude
Divers	Mobilier ergonomique

#### d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat : 84 000 euros (Agence de l'eau pour l'étude des cours d'écoles)

### III. La dette

Evolution prévisionnelle de la dette au 1<sup>er</sup> janvier :

2020	2021	2022	2023	2024
1 422 854	1 624 702	2 076 149	2 403 334	2 221 555

Montant du capital restant dû	Taux moyen des intérêts	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 221 555 €	0.47 %	10 ans et 6 mois	16 ans	11

### IV. Les principaux ratios au 01/01/2024

#### **Dépenses réelles de fonctionnement / population**

= 804.96 € (moyenne nationale des communes de même strate = 1003 €)

#### **Produit des impositions directes / population**

= 394.43 € (moyenne nationale des communes de même strate = 543 €)

#### **Recettes réelles de fonctionnement / population**

= 772.33 € (moyenne nationale des communes de même strate = 1210 €)

#### **Dépenses d'équipement brut / population**

= 95.47 € (moyenne nationale des communes de même strate = 327 €)

#### **Encours de dette / population**

= 426.40 € (moyenne nationale des communes de même strate = 797 €)

#### **Dotations globales de fonctionnement / population**

= 74.86 € (moyenne nationale des communes de même strate = 153 €)

#### **Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement**

= 52.21 % (moyenne nationale des communes de même strate = 57.10 %)

#### **Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement**

= 109.02 % (moyenne nationale des communes de même strate = 89.70 %)

#### **Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement**

= 12.36 % (moyenne nationale des communes de même strate = 27 %)

#### **Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement**

= 55.21 % (moyenne nationale des communes de même strate = 65.80 %)

Fait à Pulnoy, le 08 avril 2024



Le Maire,  
M. OGIEZ